



Québec, le 7 juin 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le député de Gouin a posé récemment à l'Assemblée nationale des questions relativement qui font suite à l'adoption le 24 septembre 2020 de la Loi 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*. À titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, je suis avec intérêt et assiduité, comme notre collègue de Gouin, les travaux des ordres du domaine buccodentaire durant cette période de transition.

Les travaux actuels des partenaires se déroulent normalement et ne mettent pas en péril les services fournis à la population québécoise par les laboratoires dentaires. L'Office des professions du Québec fait un suivi serré du dossier.

Dans les prochaines semaines, l'Office des professions du Québec continuera d'accompagner les ordres du domaine buccodentaire dans leurs travaux amorcés l'automne dernier afin de procéder aux modifications réglementaires rendues nécessaires par l'adoption de la loi.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

Danielle McCann